L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE
P. LUMET.
N. DUFOUR
G. WARNY
} Editeurs-Propriétaires

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 11 MAI 1861.

G. P. WEISSE & Co. Rue de Chartres No Entre Conti et Bienville

Nouvelle-Orléans,

SAMEDI MATIN, 11 MAI.

Voir la seconde page, pour:

Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. B. Sykes, à la presse de Seymanski, Troisième District,—Partie sravée.

Par N. Vignie, à la Bourse des Négociants et des Entrepreneurs,—Deux excellentes blanchisseuses et suite d'autres.

Par E. Roger & Cie, Nos 45 et 47 Vieille-Levée,—Chaussures, vêtements, chemises.

Par C. E. Foratal, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs,—La propriété No 343 rue de l'Esplanade, entre Galvez et Miro. Aussi la propriété au coin du Chemin du Bayou et de la rue Roman, et cinq esclaves (succession Gustave Moures)

Par F. J. Spear, à la Bourse St-Charles,—Propriétés dans la rue Dryades succession Wm. Shields.

Par Vincent & Cie, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue de la Douane No 22 —Marchandises sèches.

Par le Sheriff, à midi, à l'hôtel de la Cité,—Biens fonciers, esclaves de valeur, etc, etc.

Précautions.

Depuis quelques mois, les opérations d'escompte des Banques de la Nouvelle-Orléans ont été réduites aux dernières limites, les directeurs de ces établissements ayant préféré restreindre les bénéfices de leurs actionnaires que d'aventurer leurs capitaux ou de dégarnir leurs coffres-forts d'espèces sonnantes. Nous avons critiqué avec mesure cette tactique des banques parce que nous comprenions la position délicate des directeurs et la grave responsabilité que leur impossoit les circonstances, et nous nous sommes abstenu de faire toute notre pensée à cet égard.

Aujourd'hui, nous nous permettrons de présenter quelques observations au sujet des mesures que les règles de la prudence prescrivent d'adopter immédiatement. Que les banques n'accordent pas au commerce ou à la spéculation les mêmes facilités qu'en temps ordinaire, cela se conçoit, mais il est indispensable qu'elles viennent en aide aux commissaires pour leur permettre de faire aux habitants au moins des avances en nature pour nourrir leurs ateliers. C'est, sans doute, un usage déplorable qu'ont suivi les habitants cotonniers ou sucriers de dépenser à l'avance une année de récoltes, et il serait très sage d'arriver à modifier progressivement cette habitude.

Néanmoins, il faut prendre, cette année, les choses comme elles sont. Le produit de la récolte de l'année dernière a été complètement absorbé pour rembourser les avances faites précédemment, et un grand nombre de commissionnaires sont, par suite du refus des banques de escompter leur papier, dans l'impossibilité presqu'absolue de faire les moindres avances.

La rigueur poussée à l'excès, en pareille matière, serait non seulement une maladresse, mais encore une imprudence. Au point de vue strict des affaires, il n'y a aucun risque à courir en avançant aux habitants les provisions qui leur sont indispensables. Les récoltes sont magnifiques et offrent les plus belles espérances. Avant quatre mois le coton arrivera sur le marché et, grâce à la faiblesse des approvisionnements sur les places européennes et à l'élévation des prix, il trouvera un écoulement très rapide. L'abondance de la récolte du sucre assurera également le remboursement des avances faites aux habitants sucriers. D'un autre côté, on sait que les habitants, en prévision des événements qui se réalisent aujourd'hui, ont plante beaucoup de maïs et de légumes et qu'ils auront moins de dépenses à faire l'année prochaine. Ainsi sous ce rapport, les risques à courir sont presque nuls.

A un autre point de vue, il y a des raisons majeures pour que les avances de provisions soient fournies à toutes les habitations qui n'ont pas les moyens de les payer comptant. Ces raisons, il est inutile que nous les expliquions en détail, il suffira, croyons nous, d'appeler l'attention des présidents et directeurs des banques sur ce sujet pour qu'ils comprennent parfaitement la situation.

Nos paroisses envoient au service actif leurs jeunes hommes pour défendre la Confédération, et il ne faut pas que les pères de famille, qui se privent ainsi de leurs bras les plus vigoureux, restent livrés aux embarras d'une situation qui deviendrait insoutenable s'ils venaient à manquer de provisions.

Les présidents des banques sont trop intelligents pour ne pas apercevoir les conséquences de l'état de choses que nous leur signalons. Nous les invitons donc à s'entendre et à adopter une règle de conduite ayant pour but de satisfaire aux besoins les plus pressants. Quant aux précautions à prendre pour que les fonds avancés ne soient pas détournés de leur destination, ce n'est pas à nous à les indiquer à des hommes de finance. Elles nous paraissent très faciles et il n'y a pas de difficulté sérieuse à obtenir toutes les garanties désirables.

Quelques millions de moins dans les caisses des Banques ne compromettront pas leur sécurité. Elles assureront la paix et la tranquillité intérieure de la nouvelle République, en même temps qu'elle contribueront à la prospérité du pays, en même temps qu'elles contribueront à réaliser une des plus belles récoltes que nous ayons encore eues en Louisiane.

Puisque nous sommes sur le chapitre des provisions, nous donnerons en terminant le conseil aux habitants de continuer à planter le plus possible de grains et de légumes et à augmenter la consommation du riz, denrée du Sud, en diminuant celle des produits de l'Ouest dans la limite du possible. Il n'y a aucune crainte à avoir sur l'abondance des denrées d'alimentation. Outre la récolte de riz, dont l'exportation au Nord va cesser, nous aurons une récolte de céréales plus forte qu'il n'y en a jamais eu au Sud. Il y a déjà au Texas de la farine de blé nouveau, et du maïs nouveau, et cet Etat qui, l'année dernière, tirait ses provisions de notre marché, viendra, cette année, l'approvisionner. Le Texas envoyait chaque année dix mille boeufs au Nord, et, en supprimant ces envois, il peut approvisionner le Sud tout entier de viande de boeuf. Les moutons ne manquent pas davantage; et si le porc devient un peu plus rare, il n'y aura qu'à le remplacer par les saisons de boeuf dont la quantité augmentera en raison de la demande qui en sera faite.

Ainsi il n'y a pas d'inquiétude à avoir, il suffit de s'entraider d'abord et de prendre à l'avance les précautions et les mesures que le bon sens indique.

Embargo à St-Louis.—La maison Converse et Kennett de cette ville, a reçu de la maison W. Mathews & Co, de St Louis, la dépêche suivante:

St Louis, 9 mai — Les expéditions pour les points au-dessous de Caire ne peuvent plus avoir lieu.

Depeche de M. Faulkner.—Un journal de New York de 6 mai contient le texte de la dépêche adressée de Paris à la date du 15 avril par M. Faulkner, alors ministre des Etats-Unis au secrétaire d'Etat à Washington.

M. Faulkner raconte l'entrevue qu'il a eue avec M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères en France. Ayant soumis au ministre conformément à ses instructions la requête du gouvernement de Washington qu'aucune reconnaissance des Etats Confédérés n'eut lieu avant l'arrivée du nouveau ministre des Etats-Unis, M. Dayton, M. Thouvenel a répondu que son gouvernement n'avait encore reçu aucune demande à cet égard, qu'il avait l'habitude de ne pas se hâter en pareille matière, et il a ajouté que tout en exprimant le désir de voir l'union fédérale se maintenir il devait dire que la pratique et l'usage du siècle actuel avaient établi définitivement le droit des gouvernements de fait à une reconnaissance.

M. Faulkner dans sa conversation avec M. Thouvenel sur le tarif n'a pas caché qu'il considérait l'adoption du tarif Morill comme une erreur et s'y est interrogé sur la politique qui serait suivie à l'égard des Etats séparés il a exprimé son opinion personnelle comme il suit d'après le texte de la dépêche.

"Je lui dis que je ne pouvais donner que mon opinion individuelle, et que je pensais que la force ne serait pas employée; que notre gouvernement était un gouvernement d'opinion publique, et que, bien que l'Union possédât indubitablement tous les pouvoirs ordinaires nécessaires à sa préservation, cependant les pouvoirs extrêmes du gouvernement ne pourraient être employés que conformément à l'opinion publique, et que j'étais convaincu que le sentiment du peuple était opposé à l'emploi de la force contre les Etats séparés. La différence qui existe dans ce pays pour le grand principe du self-gouvernement était si sincère, si grand était le respect pour l'action spéciale par le peuple dans les limites de l'organisation par l'Etat et de la souveraineté d'Etat, que je ne croyais pas que l'emploi de la force fût toléré en tout moment.

M. Thouvenel exprima l'opinion que l'union de la force serait contraire à la nature et tendrait à ouvrir une rupture plus profonde de la Confédération en amenant le reste des Etats du Sud à faire cause commune avec les Etats qui avaient déjà pris un parti à ce sujet."

Il est confirmé que postérieurement à cette entrevue, M. Faulkner a présenté non officiellement au gouvernement français M. Dudley Mann, un des envoyés du Sud.

M. T. Butler King, autre envoyé du Sud, a été bien reçu en Prusse et en Belgique, mais on pensait que ces deux gouvernements attendraient la décision des deux grandes puissances, la France et l'Angleterre.

La politique officielle de coercition *Le Herald* de New York du 6 mai contient la dépêche contenant les instructions de M. Seward à M. Dayton, ministre des Etats-Unis à Paris. La politique de coercition y est franchement exprimée, comme on peut s'en convaincre par les deux phrases suivantes:

"Vous ne pouvez être trop explicite en faisant connaître au gouvernement français qu'il n'y a pas maintenant, qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y aura pas *la moindre idée* existant dans ce gouvernement *de souffrir une dissolution de cette Union de quelque façon que ce soit*..... Dites donc à M. Thouvenel, avec la plus grande considération et de bons sentiments, que la pensée d'une dissolution de cette Union paisiblement ou par la force, n'est jamais entrée dans l'esprit d'un homme d'Etat sincère ici, et qu'il est grand temps qu'elle soit repoussée par les hommes d'Etat de l'Europe."

Occupation probable de Baltimore par les républicains.—Toutes les nouvelles du Nord indiquent que la tactique du général Scott est d'enfermer Baltimore par un réseau de troupes et de faire ensuite occuper par un corps d'armée cette grande ville au risque d'un combat sanglant. Une fois maître de ce point qui assure sa retraite, le général Scott fera attaquer Harper's Ferry, avant de se hasarder à envahir la Virginie. Une attaque sur Norfolk est aussi projetée, mais elle est beaucoup moins probable.

Les forces du blocus. — Une dépêche adressée le 2 mai de Washington aux journaux de New York énumère ainsi les forces du blocus:

Les forces du blocus se composeront de 50 bâtiments de guerre au moins, accompagnés d'un nombre suffisant de steamers pour le transport de 20,000 hommes de troupes de terre. Ces forces, placées sous le commandement du capitaine Stringham, sont considérées comme suffisantes.

Porcupolis aux abois.—Il paraît que les marchands de porcs de Cincinnati ont plus besoin de notre or que nous n'avons besoin de leurs porcs. Les journaux de cette ville se font l'écho des plaintes des marchands. La *Gazette* demande que l'embargo soit levé pour les provisions et l'*Enquirer* dit qu'il n'y aurait faite à aucune époque empêcher le commerce des provisions, qu'il n'y avait aucune nécessité pour cela, et que cette mesure était impolitique à tous les points de vue.

Le *Louisville Courrier* du 8 courant dément le bruit suivant lequel l'envoi de provisions par le chemin de fer de Nashville aurait été interdit. L'inspecteur de la douane n'a reçu de Washington aucune instruction à ce sujet.

Etablissements vétérinaires, cours d'équitation &c. — La réputation du docteur Delrieu comme vétérinaire est trop connue dans toute la Louisiane pour que nous ayons besoin de parler de ses connaissances si étendues dans son art et de l'habilité pratique qu'il a acquise par une longue expérience. Nous signalerons seulement les améliorations importantes qu'il a apportées dans ses hôpitaux, rue des Remparts 128 et 140 et rue des Remparts 99 et 101. Il a joint à ses établissements une branche dont le besoin se faisait vivement sentir— une pharmacie vétérinaire, dans laquelle on trouvera outre tous les médicaments ordinaires et brevetés des médicaments de son invention, dont quelques-uns publiés plus loin. Les ateliers de ferrure orthopédique méritent également l'attention des connaisseurs.

Le manège qui fait partie de l'établissement de la rue des Remparts entre Gravier et Perdido, vient d'être ouvert pour des cours d'équitation à l'usage des familles. C'est le manège qui sert aux membres de la compagnie de cavalerie des "Orleans Light Horses Guards" et le professeur habile a été chargé d'instruire les élèves dans ce noble art de l'équitation qui est un complément indispensable de toute bonne éducation. Les chevaux sont excellents et tout d'une beauté calme pour rendre les cours aussi agréables qu'instructifs.

Nous avons à remercier M. A Holle, marchand de journaux du Passage de la Bourse pour l'envoi qu'il nous a fait de journaux de New York du 6 mai, et d'un exemplaire des *Tactiques de Hardee*, qui viennent d'être publiées en brochure et que les officiers pourront se procurer chez lui.

Theatre de l'Opera—*Clôture.—Le Pardon de Ploermel.*—Ce soir, pour la clôture du théâtre, on donnera le *Pardon de Ploermel*, par MM Melchisedech, Carrier, Genibrel, Debrisat et Mme Faure, Pretti-Richer, Maillet.

Tous les administrateurs de la belle musique se feront un devoir d'assister à cette soirée d'adieux et d'aller applaudir encore une fois le nouveau chef-d'oeuvre de Meyerbeer.

CHRONIQUE LOCALE.

Notaires. — Le gouverneur a nommé les notaires suivants:

P. S. Bion	Eusèbe Bouny
John F. Coffy	J. W. Breedlove
Michael Hahn	Edmond Barnett
Jean Aguiase	W. J. Castell
Joseph Kohn	Thos. Layton
C. V. Toulon	T. O. Starke
G. W. Lapham	Wm Shannon
A. E. Bieuvenu	Edmond Goldsmith
Felix Percy	James Cuvillier
A. Doucourt	P. C. Cuvillier
Theo. Guyot	J. J. Beck
Philip Lacoste	Ad. Boudousquie
W. L. Poole	O. Drouet
G. Lugenbuhl	P. Coudrain
Selim Magner	James Dunlap
Robert J. Kerr	A. Doucet
Octave de Armas	A. Abat
James Graham	Julien Neville
D. I. Ricardo	W. H. Sheppard
A. Robert.	

M. Moore est tellement occupé qu'il ne pourra pas faire d'autres nominations avant trois semaines.

Affaires Militaires — Un drapeau a été présenté hier à la Première Compagnie de la brigade irlandaise, au camp Walker.

Les dames qui ont organisé la dernière foire militaire à l'"Odd Fellows' Hall" au bénéfice des volontaires, ont présenté un magnifique drapeau à nos amis du *Delta* en reconnaissance du zèle avec lequel nos confrères ont contribué au succès de cette noble entreprise.

Trop parler nuit.— Un vieux colporteur nommé Samuel Murdoch, qui se dit agent d'une société de New York pour la distribution de bibles dans le Sud, a été arrêté sous l'accusation d'être un abolitioniste. La mauvaise réputation de cet individu a été sévère réprimande. Il paraît que le vieux drôle avait donné trop libre cours à sa langue, sans toutefois avoir l'intention de nuire à personne. Qu'il se rappelle à l'avenir que trop parler nuit.

Suicide —M. Beach a pratiqué hier la levée du corps de Harry Hayden qui s'est précipité dans le fleuve, jeudi soir.

Le défunt était Anglais et avait trente-six ans.

Il avait essayé, à plusieurs reprises, de mettre fin à ses jours.—Un mois dit qu'il n'a pas de parents ici.

Arrestation pour meurtre—L'officier spécial Smith lisait et revenu hier de Canton, Mississippi, et on a ramené le nommé John Boyan qui avait été arrêté dans cette ville. Boyan est accusé d'avoir tué, le 4 avril, à Alexandria (Louisiane) un homme nommé Joe Smith. L'officier Isard a été envoyé à Canton pour réclamer le prisonnier en vertu d'une réquisition du gouverneur Moore.

Le meurtre, à ce qu'il paraît, a été accompli après quelques provocations. John Boyan est un homme d'apparence respectable; il est accompagné de sa femme qui n'a cessé de lui donner des preuves de dévouement dans les chagrins qu'il a éprouvés depuis le 4 avril.

Première Cour—Le juge a refusé hier la nouvelle audition de cause demandée au nom de William Rowes, alias Bentley, qu'un jury a déclaré coupable de meurtre.

Le ministère public a fait enregistrer un *nolle prosequi* en faveur de Vicente Radovitch.

Charles Miller a été condamné à deux ans de travaux forcés.

Herman Newmager a été condamné à deux ans de pénitencier pour larcin.

La science—Vicente Radovitch dont il est question plus loin et qui a été déclaré, mardi dernier, coupable d'assaut à main armée, avec intention de tuer, ayant demandé à être jugé de nouveau, a comparu hier devant le juge Collens.

Il a maintenu sa demande sur ce qu'il était à même de produire d'autres témoignages en sa faveur.

Le Dr F. M. Bonsoni, un savant, a la douce été appelé et a établi par des calculs astronomiques, par des preuves que ce hommes scientifiques seule comprenaient et que l'espace d'ailleurs ne nous permet pas de donner, qu'il était impossible au plaignant de reconnaître l'accusé au clair de la lune, à l'heure (trois heures du matin) où, dit-il-on, le crime de meurtre avait été commis—Radovitch a été acquitté.

MM. Dufour et Trois étaient chargés de la défense.

Recorder Blanche.—Edward Frederick, alias Jean Marie Cousin, a été envoyé devant la Première Cour de District sous prévention de s'être introduit chez Charles Green, rue des Remparts, et d'avoir volé de l'argenterie et du linge. Il est en prison.

Aug. Rabe, arrêté hier à la demande d'Anna Kleiber, a été relâché, le plaignant ne s'étant pas présenté.

Antoine Regis et Auguste Jean Marie ont été condamnés chacun à cinq jours d'emprisonnement pour délit de *polycheinée d'Alex. W. Fox*, rue Bienville.

Pour la guérison du cancer, des maux de gorge, des ulcères, de la toux, de la fièvre et d'autres maladies, en usages de remèdes spécifiques, dans le dépôt est au No 70, rue Ste Anne, rue Dauphine troisième plus haut.

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Mouvement des troupes du Nord.

Indianaolis, 10 mai—Le régiment de zouaves du col. Wallace est parti pour Evansville.

Washington, 10 mai A. James C. Sloo a été nommé ingénieur à Cairo.

Baltimore, 10 mai—1300 hommes de Perysville se dirigent vers Washington.

Législature du Maryland.

Baltimore, 10 mai—A la législature, le comité des relations fédérales a fait un rapport déclarant que la guerre actuellement engagée contre le Sud est inconstitutionnelle, que ses sympathies sont pour le Sud. Le rapport engage Lincoln à accepter la branche d'olivier que lui tendent les Etats confédérés, et à reconnaître pacifiquement l'indépendance de la Confédération du Sud. Le rapport déclare l'occupation militaire actuelle une violation flagrante de la Constitution, et engage les citoyens à ne pas molester les troupes fédérales.

Davenport, Iowa — Le steamer Grey Eagle s'est brisé contre la jetée du chemin de fer. Le bateau et la cargaison sont complètement perdus.

St Louis, le 10 mai—L'embarcation de provisions de cette ville pour les Etats secessionnistes a été suspendue.

Nouvelle de la rivière.

Louisville, 10 mai—L'Ohio continue à monter avec 13 pieds d'eau dans le canal.

Les condottieri du Nord.—La ville d'Harrisburg, Pennsylvanie, a été mise singulièrement en émoi par la conduite déréglée d'une bande de soldats fédéraux commandés par un nommé McCann de Pittsburg. Après avoir commis des dégâts et des vols dans plusieurs maisons, ils ont assailli un hôtel. A l'arrivée de la police, les soldats sont devenus furieux et ont repoussé les agents à coups de bayonettes. Un des agents a eu le bras traversé de plusieurs coups. McCann ayant attaqué un M. Raymond, celui ci l'a abattu d'un coup de chaise qui lui a ouvert le crâne. La police n'étant pas en force, on a dû faire venir d'autres soldats pour arrêter ces vauriens, et l'indignation de la foule est devenue telle qu'il a fallu la contenir en croisant la bayonnette pour l'empêcher de faire justice sommaire des prisonniers.

A Washington il paraît que des désordres de ce genre ont eu lieu. Les soldats se font servir dans les magasins, dans les débits de cigares et dans les cafés sans vouloir payer. Le vieux Dabe ne sera bientôt plus maître de cinquante mille guerriers qui menacent de devenir par trop volontaires.

Pour ou contre. — Le *Morning Herald* publie deux pièces inédites relatives aux derniers événements de l'Italie: l'une est une lettre de l'empereur Napoléon III, qui a été remise au roi de Naples, à Gaëte, le 11 décembre dernier, par l'amiral de Tinan, l'autre est la réponse de François II à cette dépêche du 20 décembre. Voici la lettre impériale:

"Je n'ai pas écrit depuis quelque temps à Votre Majesté parce que je désirais voir si les événements prendraient un caractère suffisamment clair pour me permettre d'exprimer, avec une parfaite connaissance de la situation, mon opinion à Votre Majesté.

"Lorsque l'injuste agression du Piémont est venue en aide à la révolution dans vos Etats et vous a forcé de vous retirer à Gaëte, j'ai décidé d'empêcher les forces par mer, afin de donner à Votre Majesté une preuve de sympathie et d'éviter à l'Europe l'affligeant spectacle d'une lutte à outrance entre deux souverains, dans laquelle le droit et la justice se trouvaient du coté de celui qui doit succomber; mais tout en laissant, par le moyen de mes flottes, la mer ouverte à Votre Majesté, il ne pouvait entrer dans ma politique d'intervenir activement dans le différend. L'amiral de Tinan sera donc tenu d'observer la plus stricte neutralité entre les deux adversaires. Mais, comme les accidents de la guerre compliquent chaque fois la position de ma flotte à Gaëte, elle sera bientôt menacée de devoir agir contre les Piémontais dont les attaques menacent sa sécurité; quelques déjà elle est obligée, afin de maintenir sa neutralité, d'empêcher les navires de Votre Majesté d'être pris par de justes représailles contre les vaisseaux piémontais. Cette position ne peut se maintenir indéfiniment, d'autant plus qu'il est, je crois, de l'intérêt bien entendu de Votre Majesté de se retirer avec les hommes de la guerre avant d'y être forcée par une inévitable catastrophe. Votre Majesté a fait preuve d'une louable fermeté aussi longtemps qu'il y avait une chance de remonter sur le trône. Votre devoir était de soutenir votre droit par les armes; mais maintenant, je le dis avec regret, le sang qui est répandu coule inutilement, votre devoir comme homme et comme souverain est d'en faire cesser l'effusion. Je ne sais pas ce que l'avenir peut réserver à Votre Majesté, mais je suis persuadé que l'Italie et l'Europe considéreront comme parfaites et l'énergie que vous avez montrée et la décision que vous avez prise de faire cesser les maux nombreux dont souffrait maintenant votre peuple. Je vous prie de croire que le langage que j'adresse à Votre Majesté est dicté par le plus parfait désintéressement envers les deux partis, et par le regret que j'éprouverais si les circonstances, en devenant plus graves, me permettaient plus de maintenir ma flotte dans une position où la plus stricte neutralité deviendrait impossible.

Je prie Votre Majesté, etc.

" Signé, Napoleon.

La question italienne.

Nous donnons ci-dessous le texte d'un document intéressant, c'est la dépêche que M. de Cavour a adressée au marquis d'Azeglio, à la date du 16 mars, pour exposer au cabinet anglais la situation de l'Italie. Cette dépêche a été communiquée aussi, à M. Thouvenel par M. le comte de Gropello, chargé d'affaires de S. M. le roi d'Italie près la cour des Tuileries. Ce document a produit un excellent effet à Londres et à Paris.

Le comte de Cavour au marquis d'Azeglio envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. Victor Emmanuel II près S. M. la reine Victoria.

Turin, ce 16 mars 1861.

Monsieur le marquis,

Vers la fin du mois de janvier, le ministre de S. M. B. à Turin est venu me communiquer la dépêche de lord John Russell dont vous trouverez ci-joint une copie.

Dans cette dépêche, le principal secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères de la Grande Bretagne attribuait une juste valeur au vote par suffrage universel émis à Naples, en Sicile, dans l'Ombrie et dans les Marches, déclare réserver l'examen des questions que soulève la transformation politique de l'Italie à l'époque où les véritables intentions de la nation italienne ne pourront être manifestées d'une manière régulière et solennelle par les représentants légitimes réunis dans un Parlement librement élu.

Après cette déclaration, lord John Russell indique quelles sont les conditions que le nouveau royaume doit remplir pour que l'Angleterre puisse continuer à entretenir avec lui des rapports conformes à la bonne amitié dont elle a donné tant de preuves à la Sardaigne.

Lorsque cette dépêche me fut communiquée, l'Italie se préparait à élire les membres du Parlement national. Je me suis donc abstenu de faire aucune réponse immédiatement à lord John, par vous être entremise, l'impression que sa dépêche avait produite sur le gouvernement du roi. En effet, il me paraissait peu utile d'engager une controverse théorique sur la valeur du suffrage universel, lorsque le moment approchait où l'événement duquel le gouvernement anglais faisait dépendre ses décisions définitives allait couper court à toute discussion, en infirmant ou en confirmant le résultat du vote populaire. Je me suis borné par conséquent à rassurer sir James Hudson sur les intentions du gouvernement du roi et à lui faire connaître ma conviction que le Parlement qui allait sortir des élections ne tarderait pas à manifester, de manière à ne laisser lieu à aucun doute, les sentiments qui animent toutes les populations de la Péninsule depuis les Alpes jusqu'à l'Etna.

Mes prévisions à cet égard se sont pleinement vérifiées. Le Parlement, qui vient de se réunir renferme dans son sein l'élite de la nation. Le roi a appelé dans le Sénat les personnages qui par leur science, par leur naissance et par leurs richesses comptent parmi les grandes illustrations du pays. La people tient de son droit avec la plus absolue liberté, a envoyé à la Chambre des Députés les notabilités les plus connues de toutes les provinces italiennes.

Aussitôt réuni, le Parlement s'est empressé de donner la sanction la plus formelle aux votes émis par les populations. L'accueil fait au roi à l'ouverture de la session, les réponses des deux Chambres au discours du Trône, la constitution du bureau de la présidence, enfin le vote unanime sur la loi relative au nouveau titre que le roi devra porter ne sauraient laisser subsister le moindre doute à ce sujet. Le suffrage universel a été suivi chez nous d'une contre-épreuve éclatante. Si l'on peut discuter la valeur abstraite et théorique de ce mode de manifestation de la souveraineté nationale, on doit convenir que, par rapport à l'Italie, il a été expressément sincère, libre et spontanée d'un sentiment qui émane tous les autres et qui a acquis une force irrésistible.

Je m'empresse de constater, du reste, que lord John Russell a reconnu et proclamé lui-même le fait que je viens d'énoncer, d'une manière aussi sympathique et bienveillante pour l'Italie, qu'honorable pour le gouvernement du roi. Il ne me reste plus par conséquent, à l'égard de la première partie de la dépêche de lord John Russell, qu'à vous charger de lui exprimer notre reconnaissance pour la façon énergique et brillante avec laquelle, dans une discussion récente, il a en rétablir les faits et venger le roi et notre pays des injures que leur prodiguaient les adversaires passionnés des grands principes de liberté civile et religieuse, dont le triomphe en Italie est maintenant assuré.

Le caractère éminemment national du gouvernement qui vient d'être fondé étant constaté, je dois, pour répondre complétement aux questions notées par le dépêche du 20 janvier, examiner si ce gouvernement dispose des forces morales et matérielles nécessaires pour remplir ses devoirs soit à l'intérieur, soit dans ses rapports avec les autres puissances.

Que le gouvernement soit solidement établi, qu'il dispose de tous les moyens nécessaires pour gouverner, c'est ce qu'on ne saurait pas nier. Dans les nouvelles provinces de la haute et moyenne Italie l'administration marche presque avec la même régularité; elle rencontre partout d'obéissance que dans celles qui depuis neuf ans d'obéissance que dans celles qui depuis neuf ans ont obéi fidèlement au régime du Sardaigne. Aucun symptôme d'opposition actuelle de la part d'un esprit aussi éclairé et aussi libéral que le duc d'Aumale; elle nous surprend d'autant plus qu'entre ces principes qu'il mésa ne dans son écrit, s'il ne prend pas complétement en main leur défense, et le passé de sa famille, il y a un antagonisme qui devait paraître irréconciliable. A coup sûr, les gouvernements de Rome et de Naples constituent l'antipode gouvernemental du régime établi en France après le gouvernement de Juillet. Nous croyons que le fils du roi Louis-Philippe eût mieux fait de se borner à réfuter d'injustes accusations, sans fournir à ses adversaires la possibilité de l'accuser d'abandonner en Italie ce fût-ce qu'en apparence, le drapeau de la liberté.

Décédé, hier, à 2 heures de l'après midi, à l'âge de 50 ans, Jean Baptiste LEFORT, natif de Paris. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à 5 heures. Le corps est exposé rue Dumaine, 81, entre Royale et Bourbon.

De la part de sa famille.

Décédé, hier après-midi, à 4 heures et demie, à l'âge de 46 ans, J. A LIBANO, natif d'Algoeta, Espagne. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures et demie. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue d'Orléans, entre St Claude et Trémé. De la part de J. J. Libano & fils.

Fallecio ayer, á las 4 1/2 de la tarde, á la edad de 46 años, Dn Juan Antonio LIBANO, natural de Algoeta, España. Se suplica á sus amigos y conocidos asistir á su entierro que tendrá lugar esta tarde á las 4 1/2; el cuerpo está depositado calle de Orleans, entre las de San Claude y Trémé. De parte de J. J. Libano y hijo.

Sociedad Española de Beneficencia Mutua.

Fallecio ayer, á la edad de 46 años, el socio Dn. Juan Antonio LIBANO, natural de Algoeta (España). Se suplica á todos los miembros de esta Sociedad, 15 de corrente, á hora de medio día, á la Iglesia San Anna, rue St Philippe, entre Roman y Pelras, para la misa de sepultura de la familia sont invités à y assister.

8 mai—au 13

SERVICE FUNEBRE.

Une messe pour le repos de l'ame de feu Mme François Beaumont Livedaudis sera célébrée Lundi prochain, 13 du courant, à huit heures du matin, à l'Eglise Ste Anne, rue St Philippe, entre Royale et Chartres. Les parents et connaissances de la famille sont invités à y assister.

8 mai—au 13

UN MOT AUX SAGES—Au déclin de la vie, les forces qu'utilise la vieillesse ne peuvent être remplacées que par une préparation qui les laisse parvenir jusqu'au terme ordinaire. On offre aux personnes âgées l'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER dont l'action est régulière et permanent. Il donne du ton à l'estomac, excite l'appétit, prolonge l'existence et la rend heureuse. Pour la dyspepsie, l'opprimption provenant de la nourriture, pour les coliques bilieuses, les fièvres en frisson, pour la faiblesse et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes, il A mes avis recommandé par des milliers de personnes qui en ont vu l'efficacité.

8 mai—6

Arrêtez cette affreuse toux!

Qu'il est pénible d'entendre, de temps en temps, en passant dans les rues, quelqu'un tousser bruyamment et le premier sentiment qu'on éprouve est celui de la compassion, et on espère ensuite que le malade n'aura pas l'affreuse toux.

SIROP DE CERISES SAUVAGES et de GOUDRON de Davis.

Se trouve à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par

J. MIGET & CO,
Agents généraux,
Nos 21 et 151, rue de Chartres

Chacun se réjouit,

Chacun se réjouit de ce qu'on ait inventé une préparation pour exterminer les rats et les rennes. Parfaite sécurité pour les ménages, les hôpitaux, les théâtres et les paquebots.

"Mon maître-autrichien sont devant moi."

Comme il n'est d'autre, nous offrons le

Destructeur des rats et des ravets, de Wilson.

On ne saurait trouver rien de mieux pour s'en débarrasser. Faites-en l'essai.

A vendre, à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par

J. WRIGHT & CO.
Nos 21 et 151, rue de Chartres

6 mai—6,8,10

BRULURES.

Aucune brûure, quelque grave qu'elle fût, n'a resisté jusqu'à présent à l'effet puissant du PAIN EXTRACTOR MAGIQUE DE DALLEY. Ne hésitez que le véritable qui porte le nom de DALLEY. DEMANDEZ, sur une étiquette en noir.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail par

J. WARNER & Cie.,
Nos 21 et 151, rue de Chartres

6 mai—6,8,10

Banque d'Epargne

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Rue du Canal, No. 142.

Conformement aux requisitions de la charte, l'état suivant des affaires de cette Banque est publié:

Passif.

Montant dû aux déposants	$651,791 84
Certificats de dépôts non payés	3,696 43
Total du Passif	$655,491 87

Actif.

$62,000 de bons de la ville, coût	$66,990 00
$70,000 de bons de l'Hôtel-de-Ville, 1re hypothèque, portant 7 pour cent d'intérêt, coût	61,750 00
Prêts garantis par actions de Banque	150,170 22
Prêts sur hypothèques sur propriétés foncières en ville, valant le double du montant de la dette	65,396 42
Argent dans la Banque de la Louisiane	$136,5[illegible]5 26
Argent dans les caisses	7,213 29
	$143,478 55
Total de l'actif	$476,725 29

Se sont présentés devant moi, Arthur Sandier, Juge de Paix pour la Paroisse d'Orléans, G CURRIE DUNCAN, Trésorier de la Banque d'Epargne de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été chacun assermenté, déclarent que le tableau suivant est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Banque.

G. CURRIE DUNCAN, Trésorier.

Assermenté et signé devant moi, ce 9 mai 1861.

ARTHUR SANDIER,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un douzième dividende semi annuel à raison de SIX POUR CENT l'an, conformément aux réglements, pour les six mois antérieurs au 1er du courant.

Le dividende dû à chaque déposant ou déposante sera payé en argent ou porté à son crédit comme dû le 1er mai, à son gré.

S. JONES, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1861.

1mai—4j

A. CHOL,

130.....Rue ROYALE.....130

PUBLICATION DU MONTEIL.

M. CHOL s'honneur de faire savoir à MM. les Officiers et membres des Compagnies militaires qu'il vient de faire publier sous la direction de M. Du Monteil, (instructeur des Gardes d'Orléans):

1060 Théories

comprenant:

Ecole du Soldat,
Escrime à la Baïonnette,
Ecole de Peloton,
Ecole de Bataillon et Guides,
Service des places,
Service des armées en Campagne,

le tout formant un seul volume dont le prix est fixé à

$1 75.

La publication de cet ouvrage sera mise en vente le 20 mai 1861.

Seul dépôt, rue Royale, 130.

Imprimerie de M. Marchand, rue Jefferson.

M. CHOL ayant reçu de nombreuses demandes, prie les personnes qui désirent des Théories, de vouloir bien se faire inscrire à son magasin.

11mai—10f

Résidence d'été à Mandeville.

A LOUER, une maison contenant cinq chambres meublées et deux grandes galeries. Les dépendances consistent de trois chambres meublées pour domestiques, deux cuisine, d'une cave, etc.

Cette propriété est très embrasée et peu éloignée du lac. Le chiffre de la valeur, et des loyers sera modéré. S'adresser à V. Malgan, 17 et 19, rue St-Louis.

11 mai—6f

Légion française.

On a besoin, pour la Légion française, de quatre ou cinq TAMBOURS. S'adresser à

G. GUIGNAN,
Lieutenant de musique No 10 rue St-Pierre

11mai—3f

60 CARABINES DE SHARP

A VENDRE

CHEZ M. TIGNIERES, armurier, rue St-Louis, No 48.

11mai—3f

AVIS.

PLOMB—100 saumons, en magasin, à vendre par

E. TROISGROS, 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée

11mai

SUCRE—19 barrils, sucre blanc de Philadelphie, en magasin, à vendre par

E. TROISGROS,
18, rue de la Douane,
entre Chartres et Vieille Levée.

11 mai

BIERE de Londres et Porter—125 futailles bière de M. Tennent quarts et pintes; 25 futailles Porter de Tennent, quarts et pintes.

BERNARD TURPIN,
98, rue